



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 mars 2025 à 18 heures 30 minutes
en Mairie

Présents :

Mme BLY Natacha, Mme CABOT Evelyne, M. CAHARD Jacques, M. DIEUDONNÉ Philippe, M. DUBREUIL Alban, Mme FEVRE Frédérique, Mme HELIE Marie-Aude, M. KOWALCZYK Jean-Michel, M. MAINGOT Alexis, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande, Mme SECK Tatiana

Procuration(s) :

M. DUGATS François donne pouvoir à Mme HELIE Marie-Aude, M. PARIS Damien donne pouvoir à M. MAINGOT Alexis

Absent(s) :

Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie

Excusé(s) :

M. DUGATS François, M. PARIS Damien

Secrétaire de séance : Mme SECK Tatiana

Président de séance : M. CAHARD Jacques

Date des convocation : 04/03/2025

Ordre du jour :

- 1 - Informations de Monsieur le Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025
- 3 - Vote du Compte Financier Unique 2024
- 4 - Affectation des résultats 2024
- 5 - Délibération actant la mise à jour du Recensement des Indices de Cavités Souterraines
- 6 - Mise à disposition, par le Département de la Seine-Maritime, de la plateforme de dématérialisation des marchés publics
- 7 - Délibération portant adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion de la Seine Maritime - Contrat-groupe « Prévoyance »
- 8 - Délibération portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine de la commune de Valliquerville
- 9 - Achat d'équipement pour l'école
- 10 - Questions diverses

1 - Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de ses décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Monsieur le Maire annonce qu'un devis pour des travaux supplémentaire de voirie sur la route du Bosc Renault a été signé, le 28 février dernier, pour un montant de 3 150,00 € HT. En effet, il convenait de prolonger la réparation de la route du Bosc Renault, sous le pont ferroviaire, par rapport au projet initial dont le linéaire de voirie a refaire était trop juste.
- Monsieur le Maire explique qu'il a accepté une étude de faisabilité sur la production de chaleur centralisée des bâtiments salle polyvalente, Mairie et groupe scolaire. L'étude comprend les missions suivantes : bilans thermiques des bâtiments, recherche de solutions, estimation des travaux à réaliser, rédaction et présentation d'un rapport . La société retenue est le bureau d'étude Lecacheur pour un coût de 3 500,00 € HT. Un rendez-vous est prévu demain pour la visite des sites.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des diverses procédures en cours :

- Il rappelle que la procédure de marché public pour la livraison de repas pour la cantine scolaire est toujours en cours actuellement. Plusieurs sociétés ont téléchargé les pièces du dossier sur la

plateforme dédiée. Un visite du lieu de préparation des repas de la cantine du groupe scolaire a été organisée hier, 3 entreprises se sont déplacées.

- Monsieur le Maire informe que la procédure d'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural n°21 est ouverte depuis le 10 mars et se prolongera jusqu'au 25 mars. L'ensemble des démarches préalables a été réalisé, à savoir, un courrier a été envoyé aux propriétaires riverains, les annonces de l'ouverture de l'enquête dans les journaux locaux, sur le site internet de la commune, sur la page « Panneau Pocket » et en affichage extérieur de la Mairie et à l'entrée du chemin concerné. Le commissaire enquêteur sera présent le mardi 25 mars de 16 à 18 heures en Mairie. A l'issue de cette enquête, il fournira un rapport et des conclusions motivées.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier pour l'arrivée d'un contrat d'apprentissage en septembre prochain. Le recensement des intentions de recrutement, pour la prise en charge financière de la formation par le CNFTP, a été réalisé en février. Une réponse sera apportée fin avril à la Mairie. Si celle-ci est positive, une demande d'accord préalable devra être déposée (réponse en juin). Le coût de la formation, prise en charge à 100% par le CNFTP, sera de 4 900 €. Le coût salarial annuel sera d'environ 12 500 € auquel il faudra déduire des exonérations à hauteur de 3 200 €, soit un reste à charge annuel d'environ 9 300 €. Pour les collectivités, il n'existe pas d'autre aide que celle des exonérations de charges patronales. La jeune personne qui sollicite la Mairie pour un contrat d'apprentissage pour un CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance), est actuellement en Service Civique avec l'éducation nationale dans notre école et elle est très appréciée de l'équipe aussi bien des enseignantes que des agents communaux.
- Monsieur le Maire annonce que le jeune en CUI, dans l'équipe du service technique, embauché depuis septembre 2023, a démissionné le 13 février dernier en raison d'un choix personnel de changement de carrière.
- Monsieur le Maire expose que l'agent, en congé de longue maladie depuis trois ans, est arrivé à la fin de ses droits à congés maladie depuis le 10 mars. Il est rentré dans la procédure de mise en retraite pour invalidité. Durant cette période, il est rémunéré à demi-traitement à titre conservatoire jusqu'à l'accord de la caisse retraite.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'absence de réponse du Comité Sociale Territorial du CDG76, la question numéro 6, à l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui, concernant la délibération portant adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion 76 – Contrat-groupe « Prévoyance » est retirée de l'ordre du jour et reportée au prochain conseil municipal.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2025 été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3 - Vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire donne la présidence de l'assemblée à Madame Yolande PESQUEUX, doyenne, et quitte la pièce.

Madame Yolande PESQUEUX donne lecture du Compte Financier Unique 2024 qui s'établi comme suit :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	713 535,86 €
		Réalisé :	552 091,04 €
		Reste à réaliser :	108 338,00 €
Recettes	:	Prévu :	713 535,86 €
		Réalisé :	357 336,21 €
		Reste à réaliser :	122 800,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	1 115 220,93 €
		Réalisé :	853 225,95 €
		Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	:	Prévu :	1 115 220,93 €
		Réalisé :	1 141 445,37 €
		Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 194 754,83 €
Fonctionnement :	288 219,42 €
Résultat global :	93 464,59 €

Madame Yolande PESQUEUX donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui l'accompagne.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

4 - Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation 2024, Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de :	119 302,49 €
* un excédent reporté de :	168 916,93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	288 219,42 €
* un déficit d'investissement de :	- 194 754,83 €
* un excédent des restes à réaliser de :	14 462,00 €
Soit un besoin de financement de :	180 292,83 €

Après délibération, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	288 219,42 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	180 292,83 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	107 926,59 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	194 754,83 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération actant la mise à jour du Recensement des Indices de Cavités Souterraines

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de sa compétence urbanisme, la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN) a procédé à la mise à jour du Plan des Indices de Cavités Souterraines (PISC), et de ses fiches correspondantes, du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal.

Monsieur le Maire expose que la dernière étude a mis à jour des indices qui n'avaient pas été inscrits dans le PICS actuel. Cette procédure va permettre, également, de supprimer du plan les indices qui ont été levés. Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec le service d'urbanisme, le bureau d'étude et les élus pour vérifier les modifications apportées. Cette mise à jour du PICS sera intégrée à la procédure de modification n°2 du PLU intercommunal.

Après délibération, le conseil municipal approuve le PICS modifié et ses fiches correspondantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Mise à disposition, par le Département de la Seine-Maritime, de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire expose que le Département de la Seine-Maritime propose de mettre à disposition, à l'ensemble des collectivités du département, l'accès à une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics à titre gratuit. L'accès à cette outil est conditionné à la signature d'une convention ayant pour objectif d'arrêter les modalités de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui sera jointe à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Seine-Maritime.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Délibération portant adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion 76 - Contrat-groupe " Prévoyance "

En raison de l'absence de réponse du Comité Social Territorial du CDG76, cette question est reportée au prochain conseil municipal.

8 - Délibération portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine de la commune de Valliquerville

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Valliquerville d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés

subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Achat d'équipements pour l'école

Madame Bly expose aux membres présents que, chaque année, il est demandé à l'équipe enseignante du groupe scolaire de faire part, avant le vote du budget, des besoins prévisionnels pour l'année. Elle rappelle que ces demandes viennent s'ajouter au budget de fonctionnement de l'école attribué habituellement et qui était de 6 800,00 € pour l'année 2024. Sur l'année passée, les dépenses d'équipements ont représenté 5 029,44 € TTC comprenant l'achat de bureaux, de 12 tablettes et 2 ordinateurs (déduction faite de la subvention perçue).

En ce début d'année 2025, un élément du parcours de motricité a été acheté pour un montant 994,00 € TTC. Il faisait parti d'un programme étalé sur plusieurs années.

Dans la liste fournies par la directrice, figurent une bibliothèque pour 485,14 € TTC, et des tables d'extérieur, pour la cour de récréation, de différents modèles avec des prix allant de 400 à 2 382 € TTC avec le souhait d'en avoir deux.

Monsieur le Maire informe les membres présents, que le groupe scolaire de la commune de Valliquerville est dans la liste des écoles qui pourraient bénéficier d'une ouverture de classe à la rentrée prochaine. Si cette ouverture devait se concrétiser, la classe devra faire l'objet d'un équipement complet, bureaux, chaises, armoires, matériel informatique et autres. Monsieur le Maire souhaite donc attendre la réponse définitive de l'Education Nationale et propose de reporter cette question à un prochain conseil municipal. Le conseil municipal accepte ce report.

10 - Questions diverses

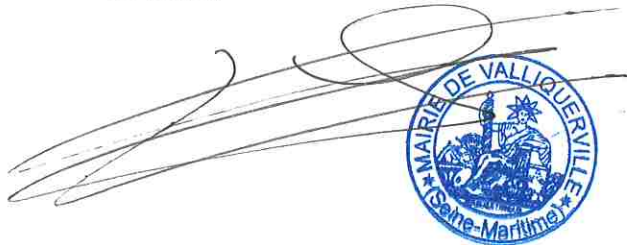
Sans autre intervention, ni question, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h.

Le Secrétaire de séance,



Fait à VALLIQUERVILLE

Le Maire,



The official stamp of the Municipality of Valliquerville is circular, featuring a central emblem with a figure holding a staff and a star. The text around the emblem reads "MAIRIE DE VALLIQUERVILLE" at the top and "Seine-Maritime" at the bottom, separated by two stars on each side.